

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D048/2019

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 20 septembre, à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Brionne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 13 septembre 2019

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS,
En exercice : 20	Mme BINET, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GRIHAULT,
Présents : 12	M. GUÉNIER, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PENVEN,
Votants : 14	M. PERDRIEL, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VATINEL
Membre manquant : 1	Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE,
	M. DELAMARE, Mme ERARD, Mme JORISSEN, M. PALADE,
	Mme TERRASSE, Mme VANDERHOEVEN

Membre manquant : représentant de l'association Lézarts et les mots suite à démission.

Pouvoirs : M. ARNAUD a donné pouvoir à Mme VATINEL, Mme VANDERHOEVEN a donné pouvoir à M. GUÉNIER.

Objet : Approbation de la contribution financière du C.I.A.S. à la Mission Locale de l'Ouest de l'Eure au titre de l'année 2019 et du montant de l'augmentation annuelle jusqu'en 2022

PJ : Mémoire MILOE 2019/04 – Rapport d'activité 2018 MILOE – Rapport financier 2018 MILOE

Dans le cadre de ses actions, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Intercom Bernay Terres de Normandie adhère à la Mission Locale de l'Ouest de l'Eure (MILOE).

Cette association a pour but d'accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Elle guide les jeunes dans l'élaboration de leur parcours d'insertion. En lien avec les partenaires locaux, elle apporte des réponses adaptées aux problématiques rencontrées par les jeunes, aussi bien dans le domaine de l'emploi que dans ceux de la formation, de la santé, du logement, des ressources ou des loisirs.

Pour fonctionner, cette association demande des contributions aux collectivités adhérentes. Celles-ci sont calculées en fonction du nombre d'habitants (population DGF).

Le conseil d'administration de la MILOE a validé une augmentation de 0,10 € par habitant de 2018 à 2022. Le montant de la contribution 2019 est de 0.85€ par habitant et progressera donc ainsi :

- 2020 à 0.95 €
- 2021 à 1.05 €
- 2022 à 1.15 €

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration d'approuver la nouvelle contribution financière au titre de l'année 2019 ainsi que les augmentations programmées de 2020 à 2022.

Aussi, vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie,

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

↳ Approuve l'augmentation de la contribution financière par habitant pour la Mission Locale de l'Ouest de l'Eure (MILOE) portée à 0,85 € par habitant à partir de l'année 2019 et l'augmentation de 0,10 € par an prévue jusqu'en 2022.

↳ Dit que cette participation est inscrite au Budget Primitif 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20190920-19D048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2019

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

